

**Compte rendu de la réunion du groupe de travail sur la rénovation de la voie BCPST,  
du concours A et des études vétérinaires  
14 juin 2019**

**Etaient présents :**

• **Représentants des acteurs :**

- Jean-François BEAUX, président de l'UPA, professeur de CPGE au lycée Henri-IV, à Paris
- Cédric BORDI, membre de l'association SVTSUP, professeur de SVT en BCPST
- Rémy BOULARD, président de l'UPLS, professeur de CPGE au lycée Roosevelt, à Reims
- Nicolas CLATIN, membre de l'UPA, professeur de physique-chimie au lycée Fénélon, à Paris
- Carine COURANT, membre de l'UPA, professeur de mathématiques au lycée du Parc, à Lyon
- Grégory DECHAMP-GUILLAUME, directeur de l'ENSAT (Toulouse INP)
- Christophe DEGUEURCE, directeur de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort
- Philippe ODIER, chargé de mission des concours sciences de l'ENS de Lyon
- Jean-Marc PETIT, délégué général de RENASUP
- Emmanuelle SOUBEYRAN, directrice générale de VetAgro Sup
- François TORRES, représentant de l'APLCPGE, proviseur du lycée Saint-Louis, à Paris
- Gilles TRYSTRAM, directeur d'AgroParis Tech

• **Représentants du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA)**

- Jérôme COPPALLE, sous-directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGER)
- Gabrielle MATHIEU, chargée de mission au bureau des formations de l'enseignement supérieur
- Marie-Aude STOFER, chef du bureau des formations de l'enseignement supérieur au ministère de l'agriculture et de l'alimentation

• **Représentants de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) :**

- Catherine BIAGGI, inspectrice générale de l'éducation nationale du groupe histoire-géographie
- Jean-Marc MOULLET, inspecteur général de l'éducation nationale du groupe STVST
- Bertrand PAJOT, inspecteur général de l'éducation nationale, doyen du groupe STVST
- Anne-Marie ROMULUS, inspectrice générale de l'éducation nationale du groupe physique-chimie
- Olivier SIDOKPOHOU, inspecteur général du groupe des mathématiques, assesseur de la doyenne de l'IGEN
- Johan YEBBOU, inspecteur général de l'éducation nationale, doyen du groupe des mathématiques

• **Représentants des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)**

- Amaury FLEGES, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante (DGESIP A)
- Nicolas GINSBURGER, adjoint au chef du bureau des formations générales et technologiques (DGESCO A2-1)
- Franck JARNO, sous-directeur des formations et de l'insertion professionnelle (DGESIP A1)
- Catherine KERNEUR, chef du département des formations du cycle licence (DGESIP A1-2)
- Philippe LANGLET, chargé des CPGE (DGESIP A1-2)
- Jeanne-Aimée TAUPIGNON, chargée des CPGE et des concours aux grandes écoles (DGESIP A1-2)

**Absents excusés :**

- Thierry-Marc BOTREAU, inspecteur général de l'enseignement agricole
- Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique (DGESCO A)

## **1 – Point sur le chantier d'adaptation des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à la réforme du lycée et du baccalauréat**

O. Sidokpohou fait le point sur le chantier : la première phase visant à élaborer une communication en direction des élèves, des familles et des enseignants sur les voies d'accès en CPGE s'achève. Une infographie délibérément très simple, intitulée *Baccalauréat général 2021 – De nouveaux parcours vers les classes prépa*, a été publiée sur le site du ministère de l'éducation nationale le 11 juin dernier. Parallèlement, une information plus détaillée a été adressée aux recteurs pour diffusion aux proviseurs. Les deux documents seront adressés aux membres du groupe de travail.

En ce qui concerne particulièrement la voie BCPST<sup>1</sup>, les enseignements considérés comme « incontournables » en 1<sup>ère</sup> sont les mathématiques, la physique-chimie (PC) et les sciences de la vie et de la Terre (SVT) ou, dans les lycées agricoles, la biologie-écologie. En terminale, le binôme de spécialités le mieux adapté à la voie est SVT/PC avec l'option maths complémentaires, mais les binômes maths/SVT et maths/PC sont également possibles. Une adaptation sera proposée en CPGE pour les étudiants qui n'auront pas fait SVT ou physique-chimie en terminale dans le cadre du 1<sup>er</sup> semestre, comme la circulaire de 2013 le prévoit.

Le programme de maths complémentaires vient d'être mis en ligne par le Conseil supérieur des programmes (CSP). Bien que dépourvu de géométrie, c'est un programme très solide, qui permettra aux élèves de suivre en BCPST. Dans le cas de figure SVT/PC/maths complémentaires, les élèves bénéficieront d'un horaire important (15 h) dans les disciplines scientifiques, mais où, pour la première fois, les mathématiques ne seront pas prépondérantes.

## **2 – Discussion**

Le 11 juin dernier, le directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère chargé de l'agriculture a adressé à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), au directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), à la doyenne de l'IGEN et au président de l'UPA, un courrier relatif à la réforme du bac, de la voie BCPST et du concours A d'accès aux écoles nationales d'agronomie et aux écoles nationales vétérinaires en 2023. Ce courrier se fait l'écho des réflexions de la Conférence des directeurs des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire (CDESA)<sup>2</sup> et précise :

- les recommandations en matière d'orientation de la CDESA aux lycéens qui souhaitent devenir ingénieurs agronomes, agroalimentaires ou vétérinaires ; un projet de communiqué de presse de la CDESA, dont la diffusion est envisagée à l'automne, est annexé au courrier du DGER ;
- les vœux de la CDESA pour la réforme de la voie BCPST ;
- le cadre de la réforme du concours A (post BCPST) pour 2023 ; un projet listant les épreuves écrites et orales envisageables dans le concours rénové est annexé au courrier du DGER.

### **A – Discussion autour du projet de communiqué de presse de la CDESA sur les conseils d'orientation aux candidats à la formation en BCPST**

G. Trystram fait remarquer que le communiqué de presse ne se focalise pas sur la seule formation en CPGE BCPST mais entend au contraire montrer aux jeunes la diversité des possibilités d'accès aux écoles agronomiques et vétérinaires (concours A, B et C), diversité garante de la diversité sociale des recrutements, à laquelle les écoles sont très attachées.

Dans le cadre du seul concours A, les écoles sont également très attachées à la diversité des profils disciplinaires. E. Soubeyran et C. Degueurce estiment que les préconisations du MENJ et du MESRI, limitées aux spécialités maths/SVT/PC, ne favorisent pas cette diversité.

O. Sidokpohou et J.-F. Beaux pensent que, dans la perspective d'une formation en BCPST, il est essentiel de poursuivre en 1<sup>ère</sup> les trois disciplines que sont les mathématiques, la physique-chimie et les SVT, et de choisir en terminale l'une des trois combinaisons de spécialités que rendent possibles

---

<sup>1</sup> BCPST : Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre

<sup>2</sup> Elargie aux écoles sous tutelle du MESRI recrutant sur la banque agro-véto.

ces trois disciplines<sup>3</sup>, jugeant peu probable que les écoles normales supérieures ou les écoles d'ingénieurs, comme celles du groupe G2E<sup>4</sup>, acceptent une baisse de niveau dans ces disciplines. L'option maths complémentaires sera proposée dans tous les lycées qui proposeront la spécialité mathématiques. L'ouverture d'esprit prônée par la CDESA sera assurée par le tronc commun à forte coloration sciences humaines, dont l'horaire sera majoritaire. L'inspection générale veillera à ce que les dispositifs d'adaptation à la diversité des profils soient offerts en classe préparatoire dans tous les lycées, pour garantir l'égalité des chances au concours sur l'ensemble du territoire national.

Jérôme Coppalle, tout en formulant le souhait que les BCPST ne deviennent pas, dans certains lycées, des classes spécialisées en sciences dures et en prenant acte de la différence des points de vue de la CDESA et des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, estime indispensable que leurs communications soient concordantes. Le communiqué de la CDESA sera par conséquent retravaillé, avec une mise en exergue des 3 spécialités mathématiques, physique-chimie et SVT (ou écologie-biologie), parmi d'autres profils qui seront mentionnés comme possibles. En revanche, le profil Sciences de l'ingénieur sera clairement écarté.

En ce qui concerne les programmes de BCPST, J. Coppalle précise que les écoles d'agronomie ne souhaitent pas d'adaptation particulière ; en revanche, les écoles vétérinaires jugent nécessaire un renforcement en biologie animale.

### **B- Discussion autour du cadre de la réforme du concours A pour 2023**

J. Coppalle dresse le bilan de l'actuel concours A, rénové en 2013, dont les 14 épreuves sont stressantes pour les étudiants et très coûteuses pour le MAA (1,4 million d'euros). On constate par ailleurs que si les candidats sont brillants intellectuellement, ils témoignent souvent d'un manque de maturité dans leur projet professionnel. A cet égard, la comparaison des lauréats du concours A avec ceux des concours B et C (qui ne comptent respectivement que 3 et 4 épreuves) tourne à l'avantage de ces derniers. Enfin, la France apparaît dans un décalage complet par rapport aux autres pays européens en matière d'évaluation en raison du grand nombre d'épreuves du concours.

Forts de ce bilan, la CDESA et le ministère de l'agriculture ont retenu 4 principes pour la réforme du concours A, que passeront, à compter de la session 2023, les titulaires du nouveau baccalauréat :

- chaque bloc de compétences et de connaissances disciplinaires ne sera évalué qu'une seule fois ;
- pour contraindre les candidats à s'interroger sur leur avenir professionnel et l'exercice de leur futur métier, les écoles appellent de leurs vœux l'introduction d'un entretien d'évaluation de leur projet professionnel, qui sera cependant affecté d'un coefficient faible ;
- pour des raisons éthiques de respect du bien-être animal, les épreuves de dissection animale seront supprimées ;
- dans un objectif de réduction des coûts, l'organisation du concours A sera allégée et simplifiée. Dans cette optique, une réduction à 6 épreuves écrites se déroulant sur 3 jours et à 4 épreuves orales se déroulant sur 1 jour et demi est envisagée.

Au cours de la discussion, les représentants de l'UPA, de l'IGEN et des ENS font part de leur inquiétude : le projet de refonte du concours A élaboré par le MAA n'implique pas une simple adaptation de la voie BCPST mais sa profonde transformation, ce qui est susceptible de la déstabiliser. En particulier, deux points concentrent les critiques :

- la réduction drastique de la durée de l'évaluation de certaines disciplines (comme la géologie et la biologie, fusionnées au sein d'une seule épreuve de SVT), voire la disparition pure et simple de certaines épreuves : TP de dissection ou épreuves orales, certes déjà évaluées à l'écrit, comme les épreuves de mathématiques ou de physique-chimie. O. Sidokpohou rappelle la règle qui a toujours prévalu pour les CPGE : à un enseignement correspond une épreuve au concours préparé. En ce qui concerne les

---

<sup>3</sup> Maths-physique-chimie ; maths-SVT ; physique-chimie-SVT-maths complémentaires

<sup>4</sup> G2E : géologie, eau, environnement

TIPE, il est proposé de les faire évoluer, pour y ajouter une réflexion de sujet de société en lien avec les métiers qui s'offrent à l'issue de la BCPST. Plusieurs participants soulignent l'apport de l'actuelle épreuve de TIPE dans la formation des élèves, qui y sont d'ailleurs attachés, et l'importance qu'elle revêt pour certaines écoles, comme les ENS ou les écoles du groupe G2E. La réduction du nombre d'épreuves augmente, enfin, l'importance relative de celles qui restent et prive les candidats de possibilités de rattrapage ;

- en se focalisant sur les études vétérinaires, le projet du MAA néglige l'ensemble de la filière. Les concours préparés en BCPST ne donnent pas accès aux seules écoles vétérinaires, mais permettent d'intégrer également l'X, les ENS, les écoles de chimie et celles spécialisées en environnement et développement durable (groupe G2E). Les étudiants de BCPST présentent plusieurs concours et peuvent modifier leur choix en cours d'année : la CPGE BCPST est donc loin d'être une formation spécialisée, ce qui plaide en faveur d'un maintien disciplinaire. Dans l'offre des formations post bac, le ministère de l'enseignement supérieur privilégie désormais un schéma de spécialisation progressive pour garantir aux étudiants un spectre de débouchés relativement large. Les représentants du MESRI font valoir que si les épreuves disparaissent du concours, les candidats ne travailleront plus les disciplines correspondantes, ce qui reviendra à mettre en place une spécialisation rapide et non progressive.

Au terme de la discussion, O. Sidokpohou constate que les points de vue sont difficilement conciliables. F. Jarno propose qu'avant le 14 juillet, les représentants du MAA, du MESRI et de l'IGEN se réunissent à nouveau en petit comité pour un point en interne. Un arbitrage sera demandé aux cabinets ministériels en cas de divergences persistantes.